

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

CCTP Travaux

1. OBJET

La ville de FALAISE procède à la rénovation des sols et des murs ainsi qu'au réaménagement du hall d'entrée de la résidence Garvin qui a pour vocation l'hébergement de personnes âgées. Dans cet objectif, elle souhaite conclure un marché public à procédure adaptée afin de procéder à ces travaux.

Les prestations ont lieu à la résidence Garvin située avenue de la Libération à FALAISE (14700).

2. DESCRIPTION DU CONTEXTE TECHNIQUE

Les travaux devront être effectués exclusivement du lundi au vendredi inclus durant les horaires suivants : entre 9 h et 17 h.

3. DESCRIPTION DES PRESTATIONS DEMANDEES

Le prestataire devra réaliser les tâches suivantes, distinctes selon le lot pour lequel il candidate, à savoir :

- En ce qui concerne le lot n°1 relatif à la réalisation de la peinture des murs des sous-bassements, des couloirs, des paliers, du hall d'entrée et de la cage d'escalier pour une superficie totale de 556.8 m² :

- 1°) préparation des murs par un lessivage ;
- 2°) application d'une couche de fixateur ;
- 3°) rebouchage partiel des fissures et des anfractuosités des murs ;
- 4°) application de deux couches de peinture glycérophtalique.

- En ce qui concerne le lot n°2 relatif à la rénovation du revêtement de sol pour une surface totale de 438.3 m² :

1°) pour les couloirs des quatre étages (superficie totale de 281.6 m²) : dépose du revêtement de sol PVC en dalle U4P3 et ragréage ;

2°) pour les sols du hall d'entrée, des paliers d'étage et intermédiaire (superficie totale de 88.7 m²) : application d'un primaire d'accrochage et d'une couche de ragréage ; pose d'un revêtement PVC en dalles U4P3 ; pose et fourniture de plinthes PVC hauteur 80mm sur une longueur de 442 ml ; pose et fourniture de 62 barres de seuil ;

3°) pour les sols de la petite et grande salle et de la cuisine (superficie totale de 68 m²) : dépose du revêtement et ragréage ; pose et fourniture d'un revêtement PVC en dalles U4P3.

- En ce qui concerne le **lot n°3** relatif au réaménagement du hall d'entrée :

1°) fourniture de matériaux pour la modification d'une pièce dans le hall (abattage d'une cloison) ;

2°) déplacement et nouvelle fixation des boîtes aux lettres ;

3°) pose d'une armoire vitrée sur la centrale d'alarme incendie.